

ABANDON DE L'ACCORD CADRE UE-SUISSE

Il n'est un secret pour personne que la Suisse ne fait pas partie de l'UE. Pour autant, les relations UE-Suisse sont réglées par des accords bilatéraux qui favorisent grandement les échanges entre les deux territoires. Si les relations UE-Suisse n'échappent pas au dicton « sur le métier, 100 fois remet ton ouvrage », c'est précisément à l'occasion d'une renégociation de ces accords que le désaccord a été consommé.

En effet, le 26 mai 2021, la Suisse a claqué la porte des négociations avec l'UE après 7 ans de discussions sans aboutissement. Il faut dire que l'UE a durci sa position et exige désormais qu'un accord-cadre institutionnel soit signé préalablement à toute conclusion d'un nouvel accord ou simplement à la mise à jour des accords existants.



► Conséquences en matière de Reconnaissance Mutuelle

Le résultat de cette rupture de dialogue ne s'est pas fait attendre. Ainsi, la révision de l'accord sur la reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux a été stoppée. Et cette décision ne sera pas sans conséquences, elle inquiète toute la communauté des acteurs de la santé, notamment côté Suisse (*Voir le communiqué du Conseil fédéral suisse [ici](#)*) puisqu'il est désormais plus compliqué pour les fabricants helvètes et européens de mettre leurs produits sur le marché des deux côtés de la frontière.

Faute de retrouver la voie d'un dialogue apaisé, la tension des relations UE-Suisse pourrait bien affaiblir les accords en vigueur et déboucher à l'avenir sur un arrêt d'autres accords qui concernent de nombreux produits comme les machines, les EPI, les produits alimentaires...

► Conséquences sur les partenariats avec la Suisse

La participation de la Suisse à plusieurs programmes européens auxquels elle était traditionnellement associée est suspendue. Ainsi, le programme cadre pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, dans lequel de nombreuses entités européennes et suisses collaboraient, ou le nouveau programme dédié à la digitalisation de l'économie européenne, Digital Europe. La Suisse est à présent considérée comme un pays tiers et non plus associé. Pour un

consortium de recherche européen, il est toujours possible d'adjoindre un partenaire suisse, mais ce dernier ne compte plus dans le critère minimal de pays impliqués dans le projet et doit aller chercher son financement auprès de l'Etat fédéral suisse. *Plus d'infos sur Horizon Europe [ici](#)*

Pas de conséquence toutefois sur le nouveau volet du programme transfrontalier INTERREG France-Suisse, qui couvre les territoires frontaliers de Bourgogne-Franche-Comté et dont les règlements généraux du programme cadre INTERREG VI ont été adoptés par l'UE à la fin juin. Reste à adopter le programme opérationnel qui consacrera une large part aux transitions écologiques et numériques, à la culture et au tourisme ainsi qu'à l'innovation et l'industrie du futur dans les relations transfrontalières. *Plus d'infos sur Interreg [ici](#)*

Il faudra donc suivre ce sujet attentivement car il est important pour notre région. Souhaitons que la raison revienne et que situation s'améliore à l'avenir.